

Avis d'augmentation de loyer

The Residential Tenancies Act, 2006
(loi de 2006 sur la location à usage d'habitation)

Formulaire 5
Bureau de la location
à usage d'habitation

Vous avez des questions au sujet de vos droits?

Communiquez avec le Bureau de la location à usage d'habitation
au 1-888-215-2222 ou à ORT@gov.sk.ca ou consultez Saskatchewan.ca/ort

Aux locataires (occupants attitrés) :

résidant au (adresse du logement locatif)

, en

Saskatchewan.

(date)

Soyez avisé que, le

le loyer du logement locatif passera de

\$ par mois à

\$ par mois.

Si vous ne recevez pas le présent avis avant la date d'entrée en vigueur de l'augmentation de loyer indiquée ci-dessus, l'augmentation entrera en vigueur à la première date applicable (pour de plus amples renseignements, voir les articles 53 et 54 de la loi intitulée *The Residential Tenancies Act, 2006* (loi de 2006 sur la location à usage d'habitation)).

(ville/village)

Fait à

en Saskatchewan, ce

jour de

(mois)

(année)

Signature du propriétaire ou du représentant

Nom du propriétaire ou du représentant (en caractères d'imprimerie)

Adresse postale du propriétaire ou du représentant – en caractères d'imprimerie

Remarques :

Pour toute augmentation de loyer, les propriétaires doivent donner un préavis d'un an.

Les propriétaires ne sont pas autorisés à augmenter le loyer au cours des 18 premiers mois d'une nouvelle location. Tout avis d'augmentation de loyer signifié au cours des 6 premiers mois d'une location entre en vigueur au début du 19^e mois de la location.

Aucun nouveau loyer ne peut entrer en vigueur avant une période de 12 mois suivant une augmentation de loyer précédente.